Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 029-212902332-20260210-20260210_19-DE

QUIMPERLÉ
KEMPERLE

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 10 Février 2026 à 18 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 28 Janvier 2026, s'est réuni, salle Laïta, Espace Benoîte Groult, Avenue du Coat-Kaër, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents : 29

Danièle KHA, Patrick TANGUY, Danièle BROCHU, Marie-Madeleine BERGOT, Yves SCHRYVE, Pascale DOUINEAU, Eric ALAGON, Nadine CONSTANTINO, Stéphanie MINGANT, Michel FORGET, Manuel POTTIER, Isabelle BALTUS, Emilie CERISAY, Frédérique DIETER-PUSTOCH, Jean-Pierre MOING, Yvette METZGER, Isabelle LE DOUARON, Arnaud LE PENNEC, Pierre GUILLON , Didier LE ROUX, Noëlle BRUNERIE, Didier LE ROUX, Leïla BARON, Eric SAINTILAN, Sonia MONFORT, Michel TOBIE, Serge NILLY, Bruno GOENVIC, Alain KERHERVE.

Pouvoirs : 4

Morgane COME a donné pouvoir à Danièle BROCHU
David LE DOUSSAL a donné pouvoir à Eric ALAGON
Christophe COUIC a donné pouvoir à Stéphanie MINGANT
Ronan GOUEREC a donné pouvoir à Isabelle LE DOUARON

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Pierre GUILLON

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 029-212902332-20260210-20260210_19-DE

19. CESSION DE LA PARCELLE CADASTREE AP N°75, IMPASSE DE PENERVERN A LA SCI GAFIM

Exposé :

La SCI GAFIM, représentée par Monsieur Daniel GALLOU, a sollicité la Commune de Quimperlé pour procéder à l'acquisition de la partie nord de la parcelle cadastrée section AP n°75, située impasse de Penervern. Il s'agit d'un espace naturel boisé et d'une vasière longée par le chemin de randonnée Krebs/ Ravary /Rivière.

La SCI GAFIM est le propriétaire de la parcelle cadastrée section AP n°151, limitrophe de la parcelle cadastrée section AP n°75. Sa volonté est de reconstituer l'unité foncière et d'en assurer l'entretien.

Le service de France Domaine a évalué cette cession à 1 euro/m².

Un accord a été conclu avec la SCI GAFIM, représentée par Monsieur Daniel GALLOU, pour lui céder la partie nord la parcelle cadastrée section AP n°75 à 1euro/m² d'une surface de 2520m².

Les frais de géomètre et d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

Proposition :

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- De donner son accord sur la cession de la parcelle cadastrée section AP n°75p, d'une surface de 2520m² à 1euros/m², impasse de Penervern, à la SCI GAFIM, représentée par Monsieur Daniel GALLOU.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir dans le cadre de la cession.
- De désigner l'étude de Maître BOURGES 14 avenue Jean Janvier à RENNES afin de rédiger l'acte de cession.

Décision : **Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.**

VILLE DE QUIMPERLÉ (Finistère)